

## Mortalité routière

Une sur-représentation des deux-roues motorisés depuis le début de l'année 2019



Mortalité routière

Au cours du mois de mai, trois accidents mortels impliquant consécutivement des motards se sont produits sur les routes du Gers.

Pour chacun de ces drames, on relève une faute de comportement du conducteur également constatée dans une grande majorité des accidents mortels.

Ce triste bilan, sur le seul mois de mai, porte à dix le nombre de décès sur les routes gersoises depuis le début de l'année.

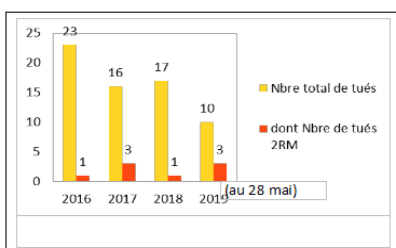
**Une sur-représentation de la mortalité routière des deux-roues motorisés est constatée dans le département depuis le début de l'année 2019.**

Les deux-roues motorisés représentent 2 % du trafic routier gersois.

Par rapport aux années antérieures, la part de la mortalité des deux-roues motorisés est anormalement élevée sur les cinq premiers mois de l'année 2019.

En effet, sur les trois dernières années dans le Gers, de 2016 à 2018, les usagers moto représentent 7 % des tués (4 tués sur 56). À ce jour, trois motards ont perdu la vie sur les dix décès constatés, soit 30 % du nombre de victimes.

### Mortalité des deux-roues motorisés par rapport au nombre total des tués



**Face à ce constat, la préfète du Gers annonce, pour ce week-end de l'Ascension, un renforcement des contrôles routiers, notamment en direction des deux-roues motorisés, usagers de la route les plus vulnérables.**

L'usage des deux-roues motorisés est souvent associé à l'idée de liberté, mais conduire n'est jamais un acte anodin et les règles de sécurité sur la route doivent être scrupuleusement respectées.

Il convient donc de rappeler quelques règles élémentaires de conduite à respecter que l'on soit un conducteur de deux-roues motorisé ou de véhicule :

Respecter les règles de sécurité : respect des limitations de vitesse et des distances de sécurité en particulier ;

Anticiper le comportement des autres usagers en adoptant une conduite raisonnable ;

Proscrire la consommation de substances psychoactives avant de conduire ;

Veiller à garder le contrôle de son véhicule en toute circonstance, notamment en adaptant sa vitesse à chaque instant.

Pour Catherine Séguin, préfète du Gers, le bilan très lourd en vies humaines sur les cinq premiers mois de l'année 2019 rappelle qu'il y a urgence pour les usagers de la route à faire preuve d'une prudence permanente et de s'appliquer à respecter les règles élémentaires de sécurité.